

Un nouveau Code du bâtiment truffé de pièges pour les municipalités

Le Code national du bâtiment 2005, adopté en mai dernier, est certes une belle avenue pour l'innovation, mais il ouvre la porte à bien des difficultés pour les municipalités, faute de pouvoirs et de formation.

C'est du moins que ce soulève M. Sylvain Leroux, conseiller et formateur en réglementation, qui a travaillé pendant huit ans à l'élaboration de ce nouveau Code. Partons du fait que les bâtiments non publics sont gérés par les municipalités. « Le Code "édition 2005" est structuré par objectif, en ouvrant la porte à l'innovation ou des équivalences. C'est bien, mais un concepteur peut donc statuer que son projet va rencontrer les exigences, proposer une solution de rechange

qu'il juge à propos, mais le premier problème, c'est qu'on ne confère pas le pouvoir aux municipalités de traiter des équivalences et on ne dit pas comment le faire. La loi n'a pas suivi », déplore M. Leroux.

« On ne peut laisser un officier municipal recevoir ça et le laisser à lui-même, sans équipe formée derrière lui. Le danger, c'est le type de concepteur auquel il fera face. Je ne dis pas qu'ils sont des voleurs, au contraire, mais on risque de se faire passer des

petits sapins », prévient le spécialiste en réglementation.

Normalement, suivant le cours des choses, les municipalités vont naturellement adopter le Code, à l'instar du gouvernement. « Les municipalités seront saisies de requêtes sans avoir ce qu'il faut pour les traiter. On laisse pour compte des impératifs de santé et de sécurité. Au MAMR, on me répond que la vague n'a pas été ressentie en termes de besoin des municipalités », dénonce Sylvain Leroux.

« L'approche de l'édition 2005 est une belle approche, mais ça se discute en arrière



Sylvain Leroux, conseiller et formateur en réglementation, dénonce les manquements du nouveau Code du bâtiment.

du comptoir et cela va coincer les officiers municipaux », prédit-il. ■

Une troisième rencontre France/Québec pour la coopération décentralisée

Les troisièmes Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée se tiendront à Québec, du 8 au 10 octobre 2008. Quelque 600 élus des collectivités territoriales, des conseillers et des acteurs socioéconomiques français et québécois, dont la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), se donnent rendez-vous afin d'ouvrir le dialogue sur des sujets qui les touchent.

Alors que la journée du 8 octobre est réservée à l'accueil des participants, le programme débutera dans la matinée du jeudi 9 octobre par l'ouverture officielle, puis se poursuivra par une table ronde plénière

qui permettra aux participants de discuter de la gouvernance territoriale ainsi que des relations entre les instances territoriales et l'État, en France comme au Québec. En après-midi, trois ateliers se succé-

deront et traiteront des enjeux du développement durable, du rôle de la culture sur l'identité territoriale ainsi que des impacts de l'innovation sur le développement social.

La journée du 10 octobre s'amorcera par un atelier sur les nouvelles voies de la coopération décentralisée franco-québécoise. Ce sera l'occasion de présenter les résultats des ateliers de la veille et de cerner les points de conver-

gence quant aux sujets possibles de coopération.

Créés afin de renforcer les liens de coopération décentralisée entre la France et le Québec en envisageant de nouveaux modes de coopération, les Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée se tiennent dans le but de produire un plan d'action définissant des avenues ou des projets de collaboration potentiels. ■